

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1785

Artikel: Les inégalités sociales néfastes pour la santé : l'étude d'un chercheur britannique devrait inciter à recentrer le débat sur le coût de la santé
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la promotion commerciale, mais de plus en plus des relations publiques et de la communication, nom générique donné désormais à toute information dûment orientée, tant en fonction de ses différentes catégories de destinataires que par le contenu des messages ciblés.

Outre la diversification des activités dites de sécurité, leur accroissement entraîne une constante et forte augmentation des personnels spécialisés. Ces collaborateurs accomplissent les tâches confiées à leur employeur, soit par les entreprises et autres sociétés privées, soit par l'Etat qui compense ainsi le manque chronique d'effectifs ou les pointes liées à certaines manifestations. Il y a dix ans, on dénombrait en Suisse quelque 250 à 300 entreprises de sécurité privées, dont la plus grande occupait 1500 employés fixes et 3500 à titre accessoire. Selon le rapport du Conseil fédéral, daté du 2 décembre 2005, les six cantons romands comptaient à eux seuls, il y a

trois ans, environ 5800 personnes occupées dans la sécurité privée, soit un millier de plus que dans les corps de police du périmètre concerné. En 2005, le canton de Genève abritait 80 entreprises de sécurité, représentant quelque 2650 employés, et le canton de Vaud 42 entreprises de ce type.

Certes, ces employés accomplissent dans leur très grande majorité des tâches de surveillance, en général parfaitement identifiables, manifestes et voulues telles. Une partie d'entre eux cependant, moins visibles bien sûr, se consacrent à des missions plus discrètes d'espionnage industriel et politique. Et tant pis pour les bavures révélées, elles font moins scandale que les excès de zèle de la puissance publique, dont l'exemple historique, remontant aux années 1970, reste l'observation rapprochée de la Ligue marxiste révolutionnaire suisse (LMR), singulièrement de son Congrès d'Epalinges.

Dans son ouvrage sur *La privatisation de la violence - Mercenaires et sociétés militaires privées au service du marché*, Xavier Renou consacre quelques pages aux «*employés de sociétés de sécurité, nervis et employés de sociétés militaires privées*». L'extrême diversité des missions accomplies et leur accroissement continuels laissent à penser que ces sociétés ont de beaux jours devant elles en Suisse aussi, d'autant que la surveillance de leurs activités demeure de compétence strictement cantonale – échelle tout à fait inadéquate à l'ère de la sécurité privatisée au niveau international. Malgré cette évidence, le Conseil fédéral n'y voit rien à redire dans son rapport précité, se contentant d'«*inviter les cantons à harmoniser leurs législations*». Voilà bien la moindre des mesures nécessaires pour corriger le fédéralisme là où il risque fort d'alimenter une malsaine concurrence intercantonale.

Les inégalités sociales néfastes pour la santé

L'étude d'un chercheur britannique devrait inciter à recentrer le débat sur le coût de la santé

Jean-Daniel Delley (3 juillet 2008)

Si l'on excepte les maladies d'origine génétique, chacun est responsable de sa santé. C'est en tout cas ce que laisse penser les multiples campagnes de prévention qui nous incitent à ne pas fumer, à boire modérément, à manger quotidiennement notre ration

de fruits et légumes, à ne pas négliger l'exercice physique. Et lorsqu'un mal nous affecte, le praticien prescrit un médicament censé remédier au dysfonctionnement biologique qui le provoque.

Richard G. Wilkinson, un

médecin et épidémiologiste britannique, étudie depuis plus de vingt ans les déterminants de la santé et du bien-être. Il conclut que les comportements et les caractéristiques personnels ne sont pas seuls en cause. Santé et bien-être dépendent fortement de

facteurs sociaux structurels, comme le souligne une recension sur le site de *La vie des idées*.

Le chercheur met en évidence le rôle des inégalités sociales. En effet, parmi les pays dits développés, les sociétés les plus inégalitaires ont les taux de mortalité les plus élevés. En Grande-Bretagne, on a enregistré des progrès significatifs dans la santé des civils durant les deux guerres mondiales, périodes durant lesquelles les inégalités étaient sensiblement réduites. De même l'espérance de vie a stagné puis décliné dans les pays de l'Europe de l'Est,

parallèlement à l'accroissement des inégalités socio-économiques.

Wilkinson n'ignore pas l'impact des conditions matérielles sur la santé: les riches vivent plus longtemps que les pauvres. Mais il constate que les facteurs qui influent le plus sur la santé et le bien-être sont de nature psycho-sociale. Ce n'est pas tant la pauvreté absolue qui est en cause que la pauvreté relative, celle qu'engendre précisément des inégalités sociales trop criantes. Wilkinson montre, sur la base de données empiriques, que la conscience que nous avons de

notre place dans la société et de notre situation matérielle n'est pas étrangère aux processus biologiques qui déclenchent la maladie.

Dès lors on ne peut dissocier l'augmentation des coûts de la santé et la croissance des inégalités sociales. La lutte contre la surconsommation médicale doit donc inclure une réduction des inégalités et une amélioration des relations sociales – à cet égard la redistribution par l'impôt fait partie intégrante de la thérapie. Si l'industrie pharmaceutique n'y trouvera pas son compte, la cohésion sociale en sortira par contre renforcée.

Adapter la démocratie à la mondialisation

Au Conseil de l'Europe, un rapport d'Andreas Gross sur l'intégration politique des étrangers

Albert Tille (28 juin 2008)

Les autorités politiques sont partout contestées. La confiance envers la démocratie recule. Le système qui fonctionnait dans des sociétés homogènes est remis doublement en cause par la mondialisation. Les migrations inéluctables écartent un nombre grandissant de personnes des droits politiques. Par ailleurs, une large part du pouvoir décisionnel échappe désormais aux Etats-nations. La démocratie doit donc être revisitée. Andreas Gross, le dit clairement dans le rapport qu'il vient de présenter à la session d'été du Conseil de l'Europe. L'Assemblée parlementaire ne propose pas un nouveau

modèle de gouvernance démocratique mondiale. Sur la base du rapport Gross, par ailleurs conseiller national socialiste zurichois, l'Assemblée fait un certain nombre de recommandations à ses 47 Etats membres pour renforcer leur système démocratique par une meilleure intégration des étrangers. Dans les pays membres, 64 millions de personnes, soit 8,8% de la population, sont des résidents étrangers. Cette proportion varie fortement d'un pays à l'autre. Elle est de 38,6% au Luxembourg et de 22% en Suisse, mais de 4 à 5% en France et au Royaume-Uni.

L'égalité entre tous les individus est un principe fondamental des droits de l'homme. Or les étrangers n'ont pas les mêmes droits que les autochtones. Les nouveaux arrivants n'ont pas les mêmes chances pour devenir membres actifs de la société. Ils ne bénéficient pas toujours des libertés fondamentales, des droits à l'éducation et à la sécurité sociale. Ils ne sont pas associés aux décisions politiques sur des objets qui les concernent directement. Dans les vieilles démocraties – comme la Suisse – les privilèges réservés aux résidents de souche semblent avoir plus de poids que le respect des droits de l'homme.